



## Co emprunteur d'un credit

Par **valerie**, le **11/02/2009 à 16:42**

Bonjour ;  
en 1999 , je me suis engagé en tant que co emprunteur , pour un crédit de mon ex  
compagnon d'un montant de 161 000 f a l'époque , sur une durée de 84 mois pour lui des  
mensualité pour lui de 2980, 26 f par mois .

Ce credit devant etre solder par la personne depuis , j'apprend avec stupeur que je dois  
rembourser la somme de 15000 euro restant du .  
ce credit a été modifier sans mon accord puisque j'apprend par cette société de credit qu'il  
payait des mensualité de 119 euro ( non réglé depuis 13 mois )

1er question : a t'on le droit de modifier la durée et le montant des échéances sans l'accord du  
co emprunteur ?

2èmes questions : j'apprend que cette personne a fait une demande pour endettement  
personnel .

Si ca dette est effacé , es ce le cas pour moi également ?